



**PLATE-FORME DE
REVENDEICATIONS COMMUNES**

**TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE**

AOÛT 2005

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS COMMUNES

**Table régionale des organismes
communautaires de Lanaudière**

**COORDINATION :
Chantal Sullivan**

Coordonnatrice de la TROCL

COLLABORATEURS PRINCIPAUX :

Robert Beuparlant

Sylvie Forest

Francine Lafontaine

Véronique Robert De Massy

Lyne Sauriol

Membres du Comité revendications et financement
de la TROCL

ONT AUSSI PARTICIPÉ :

Lynda Allard

Daniel Blanchette

Frédéric Gagnon

**RÉDACTION :
Pierre Lafontaine**

**ÉDITION :
Table régionale des organismes
communautaires de Lanaudière**

**Version finale corrigée
Août 2005**

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le mouvement communautaire lanauchois souhaite se doter d'une plate-forme de revendications communes. Cette volonté traduit la nécessité de poursuivre nos luttes collectives afin d'obtenir une réelle reconnaissance et un soutien financier adéquat.

Pour ce faire, les organismes communautaires autonomes de la région ont convenu de définir précisément les revendications qu'ils désirent porter collectivement auprès des diverses instances. C'est donc dans le but de bien promouvoir et défendre les intérêts des organismes communautaires de la région que la TROCL a élaboré cet outil.

Ce document vise également à présenter l'action communautaire autonome en mettant l'accent sur ses valeurs et ses principes, parce que ceux-ci ne peuvent être dissociés des revendications portées par le milieu communautaire.

Ce document n'a pas la prétention de faire une présentation exhaustive de l'histoire du mouvement communautaire, de ses luttes et de ses spécificités. Il doit cependant servir de référence aux organismes communautaires autonomes dans leurs démarches visant l'amélioration de leurs conditions.

Finalement, il faut souligner l'importance de la concertation du mouvement communautaire dans la région Lanaudière. Au fil des ans, les organismes communautaires ont développé des liens et des collaborations significatives qui leurs ont permis de poursuivre leurs revendications. La TROCL incarne le moteur de la concertation intersectorielle dans la région. La réalisation du présent outil illustre bien la valeur de cette concertation et de ses retombées.

TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE

La Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) est un regroupement d'organismes communautaires autonomes dont la mission est :

- *Regrouper les organismes et bénévoles de Lanaudière intéressés à participer au développement de leur milieu et à promouvoir leurs intérêts économiques et sociaux*
- *Promouvoir et défendre les intérêts de ses membres auprès des instances gouvernementales ou de tout autre organisme relié de près ou de loin à son développement, par l'élaboration et la mise en place de politiques communes, de stratégies et de représentations politiques*
- *Accroître la visibilité et la reconnaissance de ses membres en faisant connaître leurs besoins, leurs ressources et leurs réalisations*
- *Développer, promouvoir et faire reconnaître l'importance de l'action communautaire et bénévole autonome dans Lanaudière par la concertation, la mise en commun des ressources, le partage des services et des outils, la formation, l'échange, la solidarité et tout autre moyen jugé pertinent par ses membres*

La TROCL est un lieu d'analyse ainsi que d'action sociale et politique, entre autres en regard de l'organisation liée au réseau public de dispensation de services ainsi que de ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes. De par sa nature multisectorielle, la TROCL traite de l'ensemble des dossiers liés au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté.

La TROCL est un lieu d'analyse ainsi que d'action sociale et politique, entre autres en regard de l'organisation liée au réseau public de dispensation de services ainsi que de ses impacts sur la population et les organismes communautaires autonomes .

LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Située sur la rive nord du St-Laurent, entre les régions des Laurentides et de la Mauricie, la région de Lanaudière couvre un territoire de 13,521 Km² et comptait, en 1999, près de 400,000 habitants.

Subdivisée en 6 Municipalités régionales de comté et comptant 63 municipalités, la région de Lanaudière est caractérisée par une grande diversité territoriale. Tantôt urbaines, tantôt rurales ou encore strictement forestières, les sous régions de notre territoire ne permettent pas l'application mur à mur de modèles uniformes d'actions sociales. C'est, entre autres, une des raisons pour lesquelles les organismes du mouvement communautaire autonome revêtent, de par leur diversité et leur autonomie d'action, une importance cruciale parce qu'ils ont la possibilité d'adapter leurs activités et leurs interventions aux réalités propres des différents milieux.

De façon à illustrer cette réalité, mentionnons que près de 60% de la population totale de la région se retrouve sur deux territoires de MRC soit celles de l'Assomption et de Les Moulins, situés en périphérie de Montréal, au sud-ouest de la région. Pourtant, ces deux territoires ne représentent qu'environ 10% de la superficie totale. Quant à elles, les 4 autres MRC ne regroupent que 42% de la population sur une étendue représentant 90% de la superficie totale.

Dans Lanaudière, les zones urbaines côtoient la ruralité et les grandes étendues de forêts. Les fortes concentrations démographiques font place, à quelques kilomètres, à de vastes étendues où les résidences sont distantes et où l'accessibilité aux services n'est pas comparable.

Il va de soi, pour les organismes du mouvement communautaire autonome, que toute organisation de services doit tenir compte de cette grande diversité. Aussi, Lanaudière est, à plusieurs égards, une région sous-financée par rapport à l'ensemble des régions du Québec. Les services de transport y sont encore peu déployés et, souvent, il est impossible de s'y déplacer sans avoir de voiture, ce qui pose, encore une fois, de grands problèmes d'accessibilité à l'ensemble des services.

Tantôt urbaines, tantôt rurales ou encore strictement forestières, les sous régions de notre territoire ne permettent pas l'application mur à mur de modèles uniformes d'actions sociales.

NOS VALEURS

Les valeurs sur lesquelles s'appuient nos actions et nos prises de décisions sont les suivantes :

- **L'ouverture :** *maintenir une attitude favorisant la libre discussion sur des questions d'intérêt commun.*
- **Le respect :** *accepter les réalités et les façons de faire de chacunE malgré les différences d'opinions.*
- **L'égalité :** *véhiculer une conception égalitaire des rapports sociaux en vertu de laquelle les relations entre les intervenantEs et les personnes en besoin d'aide sont axées sur un principe de collaboration et de coresponsabilité, visant la prise en charge des individus et des communautés.*
- **L'équité :** *viser le partage des ressources, c'est-à-dire que, peu importe la localité et le secteur d'intervention, un organisme comparable est en droit de recevoir un financement comparable.*
- **La justice sociale :** *s'assurer d'une répartition équitable des biens et de la richesse collective à toutEs les citoyenNEs. Par l'action d'individus et d'organismes, la TROCL s'engage à lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination pouvant nuire à l'égalité des personnes et à favoriser une participation de celles-ci à tous les paliers décisionnels. De plus, elle doit exercer son sens critique.*
- **La démocratie :** *assurer l'égalité de participation des membres d'une collectivité au processus de décision qui établira les moyens par lesquels la communauté sera en mesure de se développer. La démocratie prend vie dans l'exercice de la citoyenneté responsable et active qu'il appartient à chacun des organismes communautaires autonomes de développer.*
- **La solidarité :** *s'engager et d'agir collectivement en fonction des intérêts de l'ensemble plutôt que des intérêts individuels, et ce, tant comme citoyenNE que comme*

L'appréciation de la personne dans sa globalité et la prise en compte de l'ensemble du contexte dans lequel elle évolue sont les jalons essentiels des pratiques novatrices des organismes communautaires autonomes.

intervenantE ou bénévole. La solidarité se traduit aussi entre les organismes eux-mêmes.

- **La transparence :** *établir des communications claires afin que toute orientation, décision ou procédure soit connue auprès de ses membres. Avoir de franches discussions sur les enjeux qui nous concernent.*
- **L'autonomie :** *maintenir la liberté d'action des individuEs et des organismes, par l'identification des besoins et par l'autodétermination des moyens pour y répondre. Elle donne toute la place à l'innovation et à la créativité.*

Basée sur la prémisse que c'est là où se vivent les problèmes que se développent les meilleures solutions, l'action communautaire autonome permet l'expression de l'imagination et de l'intuition de la collectivité.

Les actions des organismes communautaires autonomes reposent sur la volonté de s'adapter adéquatement aux spécificités et aux caractéristiques des personnes et des collectivités auxquelles leurs actions s'adressent. Ainsi, les organismes communautaires autonomes peuvent aussi tenir compte des mouvances du contexte social, par l'élaboration de moyens novateurs et imaginatifs afin de répondre aux besoins exprimés.

L'appréciation de la personne dans sa globalité et la prise en compte de l'ensemble du contexte dans lequel elle évolue sont les jalons essentiels des pratiques novatrices des organismes communautaires autonomes. Loin de s'en remettre automatiquement à des modèles extérieurs, les acteurTRICES (intervenantTEs, membres, bénévoles, etc.) des organismes communautaires sont, d'abord et avant tout, motivés par la volonté d'agir.

C'est en se considérant tout autant comme une partie de la situation que de la solution, que les organismes communautaires déploient leurs actions visant la prise en charge sociale. Basée sur la prémisse que c'est là où se vivent les problèmes que se développent les meilleures solutions, l'action communautaire autonome permet l'expression de l'imagination et de l'intuition de la collectivité.

CE QUE NOUS SOMMES

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Bien au-delà de leur diversité, voire de leur hétérogénéité, les organismes communautaires autonomes forment un mouvement. Ce mouvement, basé sur des revendications et des aspirations communes, tient à certaines valeurs fondamentales que sont :

- **Le respect de l'autonomie de ses constituantes**
- **L'amélioration de la qualité de vie des personnes**
- **La revendication d'une société plus égalitaire**
- **Une meilleure répartition de la richesse**
- **Une approche alternative et globale considérant la personne entière et non seulement ses spécificités.**

L'universalité, l'accessibilité, l'intégralité et la gratuité de l'ensemble des services dispensés par l'État sont, aussi, au cœur des préoccupations des organismes communautaires autonomes.

Au cours des dernières années, les organismes communautaires autonomes ont participé à de nombreux travaux de concertation, et ce, tant au niveau national que régional et local. Ayant pour but la revendication d'une réelle reconnaissance, du maintien de l'autonomie fondamentale des organismes, ainsi que la participation active aux différentes instances décisionnelles, ces travaux ont mené, entre autres, à l'adoption d'une Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

Aussi, en marge des différents travaux devant mener à la régionalisation et à la décentralisation des lieux de décision de l'État québécois, les organismes communautaires devaient se positionner clairement sur différents enjeux comme par exemple, le financement, la création du SACA, l'importance de la concertation sectorielle et multisectorielle, etc.

Dans ce cadre, la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière a aussi procédé à un exercice visant à déterminer des balises de définition de ce qu'est un organisme communautaire autonome. Ces balises sont :

Bien au-delà de leur diversité, voire de leur hétérogénéité, les organismes communautaires autonomes forment un mouvement.

L'organisme est libre de ses orientations, de ses politiques, de ses approches, de sa gestion financière, des services et des activités qu'il développe.

- **Naissance de l'organisme**

L'organisme naît de l'identification par la communauté, d'un besoin de la communauté.

- **Personnes rejointes**

Les personnes participent aux activités de l'organisme sur une base majoritairement volontaire.

- **Vie démocratique**

Le cadre légal des organismes communautaires suppose la présence d'un membership actif qui élit un Conseil d'administration représentatif de ses membres. On y retrouve des structures comme l'Assemblée générale des membres, un Conseil d'administration et des comités divers. L'organisme vise à faire participer majoritairement ses membres et ses utilisateurs à sa gestion par un mode de gestion démocratique.

- **Autonomie**

L'organisme possède des orientations et une gestion indépendantes des instances de décisions, des institutions gouvernementales et des bailleurs de fonds.

L'organisme est libre de ses orientations, de ses politiques, de ses approches, de sa gestion financière, des services et des activités qu'il développe.

L'organisme est en mesure de déterminer librement ses règles et ses normes de régie interne. Cette autonomie d'action est conforme à la mission, aux orientations et aux objectifs que l'organisme a bien voulu se donner. L'organisme détermine ses propres critères d'admissibilité.

ENGAGEMENTS

Aussi, s'étant entendus sur les éléments de définition qui précèdent, les organismes communautaires autonomes lanaudois ont consentis à respecter certains engagements précis permettant de baliser le membership de la TROCL. Conséquemment, un organisme communautaire membre de la TROCL doit adhérer aux engagements suivants :

- **Enracinement dans le milieu**

Idéalement, les membres de l'organisme sont profondément impliqués et peuvent susciter la mobilisation des membres de la communauté. L'organisme est en concertation avec d'autres organismes de son milieu.

- **Porteur de changement social**

L'organisme tend à promouvoir, dans sa structure et dans sa pratique, les valeurs de justice sociale, d'équité et d'égalité.

Un organisme communautaire autonome se définit donc, dans sa pluralité, comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public, engagé et solidaire dans l'amélioration du tissu social, des conditions et de la qualité de vie de la communauté qu'il dessert.

L'organisme poursuit des objectifs de transformation sociale ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des gens, un meilleur partage des pouvoirs, des moyens et de la richesse, en agissant au niveau de la pauvreté, de l'isolement et des oppressions.

- **Fonctionnement démocratique**

L'organisme favorise la gestion participative de son personnel.

- **Approche globale**

L'organisme considère les problèmes spécifiques à l'intérieur d'une approche globale où l'on tient compte de toute la personne.

- **Vision globale**

L'organisme vise une démarche d'autonomie qui peut être individuelle et/ou collective et qui appelle les personnes concernées à devenir des citoyens actifs, responsables et critiques au sein de la société.

L'organisme vise une démarche collective en regroupant des gens autour d'un projet de société à réaliser, en tant qu'agents de changement social.

- **Capacité d'innover**

L'organisme cherche à répondre aux besoins en développant des pratiques nouvelles et alternatives, d'où l'importance accordée à la souplesse, à la capacité d'adaptation et à l'innovation.

- **Conception égalitaire**

L'organisme adopte, dans ses pratiques, une relation entre les intervenantEs et les participantEs axée sur un principe de collaboration.

- **Approche conscientisante et prise en charge**

L'organisme favorise le cheminement des personnes et des groupes dans le sens d'une mise à contribution à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie.

Un organisme communautaire autonome se définit donc, dans sa pluralité, comme constituant d'un mouvement social autonome d'intérêt public, engagé et solidaire dans l'amélioration du tissu social, des conditions et de la qualité de vie de la communauté qu'il dessert.

En ce sens, les actions et les luttes quotidiennes contre la pauvreté et l'appauvrissement, la discrimination et l'oppression sont intrinsèquement liées à l'action communautaire autonome. Ainsi, les principes de justice sociale et d'égalité sont placés au cœur des préoccupations et sous-tendent l'ensemble de la pratique communautaire. Les actions et les luttes visant la transformation sociale, le développement durable et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, se retrouvent au cœur de la mission des organismes communautaires autonomes.

La démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir, ainsi que la création de nouveaux espaces démocratiques sont aussi des préoccupations portées par les organismes communautaires. Ainsi, la revitalisation et la participation constante de la société civile au développement collectif sont, pour nous, d'incontournables prérogatives.

Dans une perspective de changement social global, la TROCL regroupe les organismes communautaires autonomes qui s'inscrivent dans cette visée. Pour permettre une meilleure représentativité des différents champs d'actions de ses membres, la TROCL est composée des secteurs d'intervention suivant :

La démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir, ainsi que la création de nouveaux espaces démocratiques sont aussi des préoccupations portées par les organismes communautaires.

- **Alcoolisme et toxicomanie**
- **Défense collective des droits**
- **Éducation populaire et alphabétisation**
- **Faible revenu**
- **Familles**
- **Femmes**
- **Jeunesse**
- **Multiclientèle**
- **Multisectoriel (logement social, immigration, employabilité, etc.)**
- **Personnes âgées**
- **Personnes handicapées**
- **Santé mentale**
- **Santé physique**

ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Les principes portés par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière s'articulent autour de sa mission et des enjeux identifiés par ses membres.

Un système public amputé et faisant place à la privatisation, ne peut qu'entraîner des impacts négatifs sur l'accessibilité des services, notamment pour les citoyens et les citoyennes en situation de pauvreté, d'appauvrissement, d'exclusion ou de vulnérabilité.

Sous le principe global de parvenir à une société plus juste et équitable dans tous les secteurs d'activités, la TROCL veut non seulement le maintien, mais également le développement de l'ensemble des services dispensés par l'État. Qu'il s'agisse des domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation, du transport, de l'accès à l'emploi, de l'accès au logement, des services de garde ou de tout autre domaine ayant un impact sur la qualité de vie des personnes, nous insistons sur l'importance du maintien des valeurs et des principes fondamentaux, tels que définit dans la *Loi canadienne de la santé*, que sont :

- **Le caractère public**
- **L'universalité**
- **L'accessibilité**
- **L'intégralité**
- **La gratuité**

Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie marchande, de privatisation, de préséance des profits, de déresponsabilisation et de désengagement étatiques, la TROCL considère que l'État doit continuer à assumer pleinement et entièrement son rôle de responsable du bien commun de la collectivité.

Un système public amputé et faisant place à la privatisation, ne peut qu'entraîner des impacts négatifs sur l'accessibilité des services, notamment pour les citoyenNEs en situation de pauvreté, d'appauvrissement, d'exclusion ou de vulnérabilité.

Par conséquent, la TROCL adhère à des principes sociaux fondamentaux qui tissent la trame d'une réponse adéquate aux besoins de la population.

Il importe donc impérativement que l'État procède à l'injection de fonds publics supplémentaires dans l'ensemble des services qu'ils dispensent. Aussi, l'injection spécifique de fonds publics supplémentaires dans le réseau de la santé et des services sociaux, plus particulièrement dans les budgets octroyés à la prévention, à la promotion et aux services sociaux, revêt un caractère essentiel, permettant des actions en amont des problèmes ainsi qu'une vision à long terme du développement

Conséquemment, la participation citoyenne aux prises de décision concernant l'organisation et le déploiement des services est incontournable.

de la société québécoise. Conséquemment, la participation citoyenne aux prises de décision concernant l'organisation et le déploiement des services est incontournable.

La TROCL souscrit aussi au principe qu'il faut arrêter immédiatement toute tentative de privatisation, d'intrusion du secteur privé et d'approche marchande dans les services offerts par le réseau public. De telles pratiques représenteraient un recul important au chapitre des acquis sociaux réalisés au cours des 4 dernières décennies, ainsi qu'un déni de l'expertise de la société civile qui y a participé.

La TROCL adhère aussi au principe qu'il faut procéder à une réforme de la fiscalité des particuliers et des entreprises afin d'accéder à une répartition équitable de la richesse.

Il importe également d'effectuer un rehaussement significatif du salaire minimum, en fonction de l'inflation, permettant de sortir de la pauvreté. Chaque citoyenNE doit avoir accès à un revenu minimum garanti, sans aucune forme de discrimination et équitable entre les hommes et les femmes.

De même, il importe de maintenir les valeurs fondamentales de la participation pleine et entière de la société civile aux instances de décision et ce, à tous les paliers.

NOS REVENDICATIONS

LA RECONNAISSANCE SOCIALE, POLITIQUE ET FINANCIÈRE DE L'APPORT DU MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE AUTONOME.

Le mouvement communautaire autonome doit être reconnu, respecté et soutenu pour son apport à la société québécoise. Les organismes communautaires autonomes doivent être appréciés en tant qu'acteurs incontournables de la dynamique sociale des années 2000. Ils sont le produit de la démocratie populaire et son expression vivante.

La TROCL est d'avis qu'il est de la responsabilité de l'État de s'assurer d'une distribution juste et équitable de la richesse collective. En ce sens, l'État doit renoncer à utiliser les actions des organismes communautaires autonomes dans le but de combler ses propres carences. Il est de sa responsabilité de mettre en place et de maintenir des politiques sociales visant l'amélioration des conditions et de la qualité de vie.

La TROCL considère qu'une réelle reconnaissance de l'apport du mouvement communautaire autonome implique la mise en place, par l'État, de programmes de financement qui appuient, d'abord et avant tout, la mission globale des organismes. Il est essentiel de permettre aux organismes communautaires autonomes d'exercer pleinement leur mission et ainsi, leur permettre de conserver leur distance critique face aux orientations gouvernementales. Un réel respect de l'apport du mouvement communautaire autonome en tant qu'acteur critique du changement social est, selon nous, l'expression de la santé sociopolitique du Québec.

De plus, la TROCL considère que la reconnaissance, le soutien et le respect de l'apport du mouvement communautaire autonome sous entend que l'État doit convenir que les organismes communautaires ne font pas partie de son réseau public. Les politiques et orientations gouvernementales se doivent donc d'être concordantes avec cette réalité incontournable. L'institutionnalisation des pratiques d'action communautaire pour les adapter aux exigences de l'État serait la négation pure et simple de la valeur de l'opinion et de l'expertise de la population elle-même.

La TROCL considère donc que les organismes communautaires autonomes doivent avoir le libre choix quant au type de relation qu'ils désirent entretenir avec l'État. De même, le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes ne doit pas être assorti d'obligation d'atteinte de résultats ou encore lié à l'exigence de participer à toutes formes de réseaux de services intégrés.

La TROCL considère qu'une réelle reconnaissance de l'apport du mouvement communautaire autonome implique la mise en place par l'État, de programmes de financement qui appuient, d'abord et avant tout, la mission globale des organismes.

Il ne faudra jamais perdre de vue que les organismes communautaires autonomes sont imputables à ses membres, issus de la communauté. Nier cet état de fait serait un rejet de la démocratie et de l'expertise de la population même qui élit son gouvernement.

Ainsi, la TROCL estime que l'on ne peut appliquer, en ce qui a trait aux organismes d'action communautaire autonome, les mêmes principes et méthodes d'évaluation que ceux imposés aux institutions du réseau public. Les spécificités des organismes d'action communautaire autonome requièrent des méthodes évaluatives qui leurs sont propres, sur la base du respect de leur liberté d'action, de leurs moyens et de leur intervention. Il importe que toute démarche d'évaluation tienne compte de la particularité et de l'originalité des pratiques communautaires. Ainsi, la TROCL est d'avis que toute démarche d'évaluation est, d'abord et avant tout, une démarche de négociation sur le « pourquoi », le « comment », le « quoi » et le « par qui ».

Il ne faudra jamais perdre de vue que les organismes communautaires autonomes sont imputables à leurs membres, issus de la communauté. Nier cet état de fait serait un rejet de la démocratie et de l'expertise de la population même qui élit son gouvernement.

PAR CONSÉQUENT, LA TROCL REVENDIQUE :

- **La reconnaissance de l'État et le respect de tout ce qui constitue les fondements des actions des organismes communautaires autonomes, c'est à dire :**
 - ~ Leur rôle d'agent de changement social
 - ~ Leur autonomie
 - ~ Leurs actions pour le bien être de la population
 - ~ Leur vision et leur approche globales
 - ~ Leur liberté d'établir des relations et des collaborations avec différentes instances, qu'elles soient publiques ou non
 - ~ Leurs pratiques alternatives
 - ~ Leur imputabilité à la communauté dont ils sont issus;
- **L'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome, telle que négociée et adoptée par le Gouvernement du Québec;**
- **L'application de balises nationales fermes, négociées et adoptées par le milieu communautaire, encadrant la reconnaissance et le soutien des organismes communautaires autonomes;**
- **Le maintien des acquis des organismes communautaires autonomes, c'est-à-dire, leur financement actuel, la reconnaissance de leur**

autonomie ainsi que de leur rôle essentiel en tant que porteurs de changement social;

- **L'obtention et le maintien de l'équité entre les régions et entre les secteurs d'activités dans lesquels oeuvrent les organismes communautaires autonomes, selon le principe « à organismes comparables, financement comparable »;**
- **L'injection de fonds significatifs et récurrents dédiés à l'exercice de la mission globale de l'ensemble des organismes communautaires autonomes;**
- **Le respect des balises d'évaluation¹;**
- **L'application de mesures, négociées par le mouvement communautaire autonome, visant à favoriser la participation des organismes communautaires autonomes à la concertation avec d'autres instances en tenant compte des limites financières et des ressources humaines des organismes;**
- **La reconnaissance et le financement adéquat des regroupements d'organismes communautaires autonomes de la région de Lanaudière, pour la réalisation de la totalité de leur mission.**

¹ Document ministériel « *L'évaluation des organismes communautaires et bénévoles* », MSSS septembre 1997 Politique gouvernementale « *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* », MESS septembre 2001